

Les procédures de licenciement pour motif économique

OBJECTIFS

- Identifier et mener une procédure de licenciement pour motif économique
- Mettre en œuvre des mesures alternatives



PUBLIC

- Fonctions dirigeantes
- Fonctions RH
- Tous professionnels en lien avec une entreprise de la Métallurgie.



PRÉREQUIS

- Connaissance en Droit social
- Être sensible aux questions relatives aux ressources humaines et/ou paie



STAGIAIRES PAR SESSION

- De 4 à 12 stagiaires



DURÉE

- 07h00 – 01 jour



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation
- Echanges de bonnes pratiques entre professionnels



ÉVALUATION DES ACQUIS

- Tout au long de la formation au travers de mises en situation et exercices proposés

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier le cadre juridique d'une procédure économique

- Evaluer les motifs économique de rupture de contrat de travail
- Déterminer la procédure applicable à chaque type de licenciement (individuel, collectif, ruptures conventionnels collectives, etc.)

Préparer le projet de licenciement

- Etablir les critères d'ordres de licenciement
- Rédiger le rétro-planning des procédures

Organiser les reclassements

- Préparer les recherches de reclassement
- Formaliser les offres de reclassement

Connaître le congé de reclassement et le CSP

- Identifier les dispositifs à mettre en oeuvre
- Savoir intégrer ces dispositifs dans la procédure

Focus sur le Plan Social pour l'Emploi (PSE)

- Identifier les étapes d'un PSE
- Formaliser le PSE et le mettre en oeuvre

Evaluer les risques de contentieux:

- Identifier les risques de contentieux
- Mettre en oeuvre des alternatives (transaction, conciliation, etc.).

EN COMPLÉMENT sur le thème

Autres formations proposées en Intra-Inter-entreprises :

- Créer ses livrets de suivi /Tuteur.
- Formateur interne.
- Conduire des entretiens efficaces.
- Communication et environnement professionnel.

RH 33- PF- 22.07.2020 Rev.A- Les procédures de licenciement pour motif économique